

2023

[SOLEYMIEUX] Le Mag'

Budget

Commissions

Dossier

Enfances

Associations

Divers

Etat civil

Sommaire

- ♦ Mot du Maire page 3
- ♦ Compte administratif page 4 à 5
- ♦ Budget 2022 page 6
- ♦ Moments de l'année page 7 à 9
- ♦ Salle des fêtes page 10 à 11
- ♦ Les commissions page 12 à 19
- ♦ Dossier « Cimetière » page 20 à 21
- ♦ Enfance page 22 à 26
- ♦ Associations page 26 à 32
- ♦ Animaux page 32 à 34
- ♦ CMJ page 34
- ♦ Divers page 35 à 37
- ♦ Loire Forez page 38 à 39
- ♦ Etat Civil page 40



**Présentation des vœux de la commune
le vendredi 5 janvier à 19h00
Salle sous les vestiaires du foot**



**Soleymieux Le mag' n°27
Journal municipal d'information de la
Commune de Soleymieux**

Directeur de la publication

Julien RONZIER

Conception et Impression

Mairie de Soleymieux

Crédits photos:

Mairie de Soleymieux

Tirage: 400 exemplaires

Le mot du Maire



Chères Soleymiacaises, Chers Soleymiacois,

Nous arrivons à la fin de l'année et il est temps pour moi ainsi que pour tous les élus et forces vives de vous faire le bilan des actions menées en 2023.

Dans un premier temps, je voulais aussi dire, que malgré la morosité ambiante et un contexte international incertain, sans aucune idée partisane de ma part, il est important d'insister sur des points qui me tiennent à cœur. Nous pouvons tous avoir à un moment ou un autre des difficultés personnelles, mais il ne faut pas oublier qu'en France et contrairement à beaucoup de pays dans le monde, nous pouvons nous faire soigner, étudier, nous déplacer, travailler, accueillir, partager etc....

Dans un second temps, la commune de Soleymieux se porte bien. Nous continuons nos projets et je vous laisse découvrir la richesse de ce magazine en ne m'attardant que sur les projets phares.

Les travaux de la salle des fêtes ont débuté au début du mois de décembre et se poursuivront sur une bonne partie de l'année 2024. C'est un investissement conséquent pour notre commune, qui vous permettra d'avoir un équipement moderne et confortable.

La commune a aussi changé ses chaudières au fioul pour des énergies renouvelables. La mairie possède maintenant une pompe à chaleur de dernière génération et l'école une chaudière à granulés de bois. Cette dernière chauffe aussi les quatre appartements situés au-dessus.

Les panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école ont pris un peu de retard car nous avons dû faire des études complémentaires sur la résistance des charpentes. Mais vous pourrez les voir arriver en 2024.

Vous avez aussi pu, je l'espère, participer aux divers marchés proposés par la municipalité, que ce soit le marché aux fleurs ou le marché de Noël, sans oublier le marché du mardi tous les quinze jours. Ces animations au centre du bourg nous permettent aussi de nous retrouver et de faire de belles découvertes.

Je tiens aussi, aux noms de tous les élus, à encourager les nouveaux propriétaires du Soleym Mme Coston et M. Villar qui sont arrivés au mois de juin. Ils font beaucoup d'efforts pour nous apporter à tous les services de proximité et je vous encourage à venir boire un verre et/ou faire vos courses dans l'épicerie fournie en produits de qualité.

Je remercie sincèrement les adjoints, les conseillers délégués, les conseillers municipaux, les membres du CCAS et les agents pour leur investissement et leur dynamisme dans la vie communale. Je n'oublie pas non plus les entrepreneurs et les associations qui font vivre notre belle commune.

Au nom du conseil municipal je vous souhaite une très bonne et heureuse année 2024.

Le Maire
Julien RONZIER

Compte administratif 2022

Les comptes administratif et de gestion ont été validés pour l'année 2022

Dépenses de fonctionnement

Les opérations d'ordre n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité ou de l'établissement ; il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Ce sont principalement les amortissements

27 339.21€

**Total des dépenses
430 309.20€**

Charges de fonctionnement de structure et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, assurances, contrats de maintenance, etc.
142 352.42€

Intérêts de la dette.
9 735.54€

Indemnités des élus, cotisation retraites élus, mise en non-valeur, subventions des associations, participation pour la cantine/périscolaire...

113 659.77€

Dépenses de personnel cotisation (urssaf,...), médecine du travail.

121 405.42€

Attributions de compensation de Loire Forez **15 816.84€**

Recettes de fonctionnement

Dotations de l'Etat, impôts, taxes, revenus des immeubles ... **458 717.72€**



Dépenses d'investissement

Attributions de compensation
de Loire forez
15 621.41€

Emprunt/ remboursement
caution
50 003.65€

239 341.50€

Neutralisation de l'attribu-
tion N-1
22 362.51€

Travaux:

- Eclairage école: **15 199.00€**
- Travaux Eglise/Sacristie: **3 788.39€**
- Travaux salle des fêtes : **16 524.00€**
- Travaux lavoir du Bourg: **5 946.77€**
- Travaux cour école: **35 683.45€**

Achats:

- Logiciel: **780.00€**
- Mobilier extérieur: **1 985.64€**
- PC école: **2 996.64€**
- Matériel Technique: **780.00€**
- Epareuse: **18 480.00€**
- Achat maison: **42 315.40€**
- Grille d'affichage: **4 535.28€**
- Informatique Mairie: **180.91€**
- Mobilier mairie: **776.00€**
- Adressage: **773.10€**
- Registre d'Etat Civil: **609.35€**

Recettes d'investissement

Amortissement
27 339.21€

Taxe d'aménagement: **14 465.08€**

Fond de compensation à la
TVA
2 153.44€

Dons et legs: **149 814.00€**

328 277.07€

Caution: **983.21€**

Subventions:

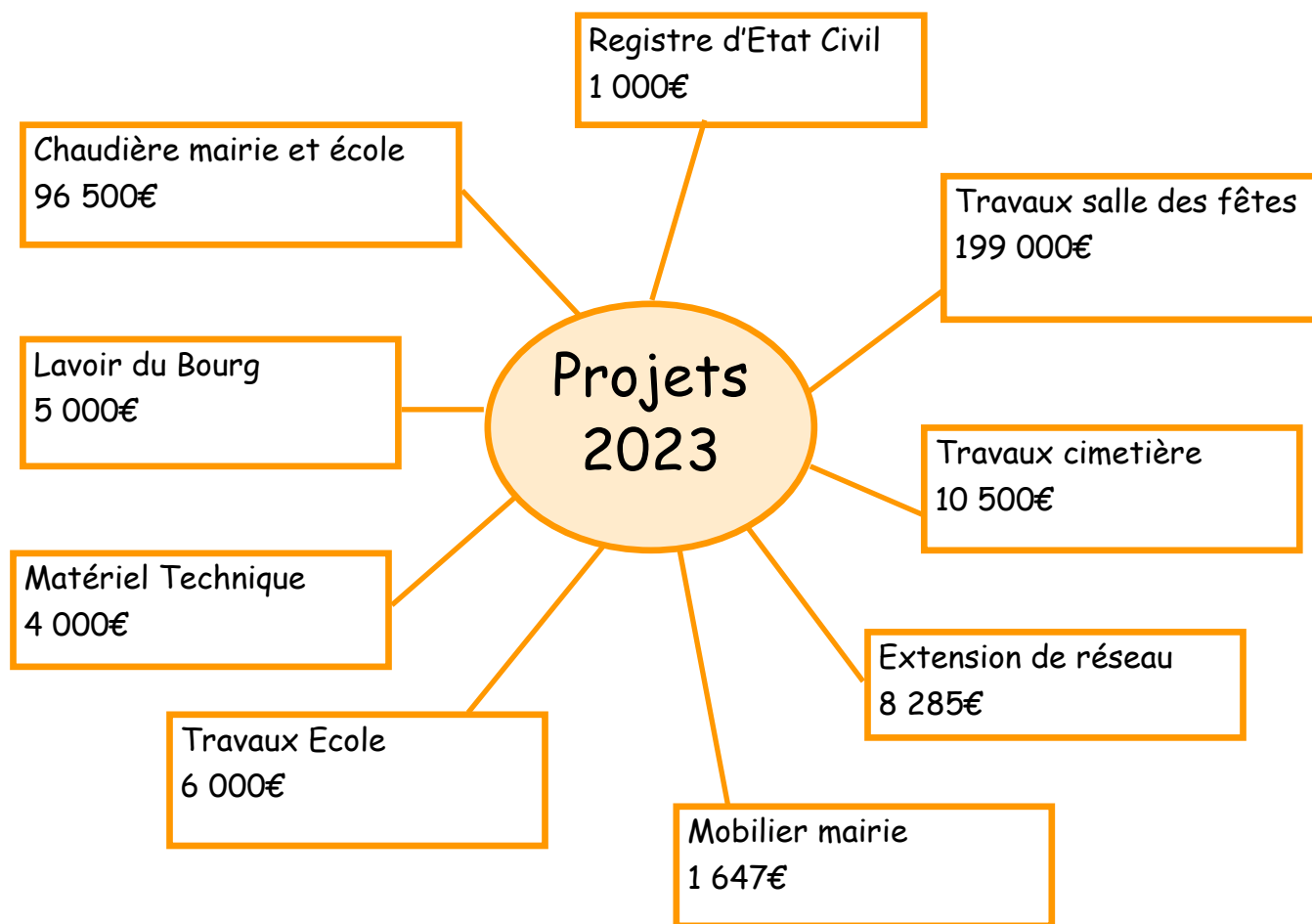
- Communes: **10 474.46€**
- Département: **7 416.00€**
- LFA: **1 479.00€**
- Etat: **7 161.00€**

Excédents de fonctionnement: **106 991.67€**

Budget 2023

Le budget 2023 a été voté en Conseil Municipal

- Fonctionnement: **871 415.85€**
- Investissement: **473 008.90€**



110 805€

De subventions avec avis favorable pour le moment

Des demandes de subventions ont été faites auprès de l'Etat, du Département, de LFA, de la Région et du SIEL pour les travaux pour le changement des chaudières et aussi pour les travaux de la salle des fêtes.

Nous attendons le retour de certains partenaires.

Moments de l'année

Janvier



Vœux de la commune

La traditionnelle cérémonie des vœux, s'est déroulée le 6 janvier. Moment convivial, bilan annuel et projets à venir.



Convention citoyenne fin de vie.

Un débat passionné et passionnant autour des questions relatives à l'accompagnement de la fin de vie.

Mars

Repas des aînés.

une soixantaine de convives a partagé un après-midi riche en discussions, chansons et rires. Les invités se sont régalingés du repas concocté par Damien QUATRESOUS et servi par les membres du CCAS.



8 Mai et 11 novembre



Une cinquantaine de personnes a participé aux commémorations.

Mai

Marché aux fleurs

Un franc succès pour la deuxième édition du marché aux fleurs. La météo incertaine a obligé les organisateurs à déplacer les exposants dans la salle des fêtes, mais elle n'a pas arrêté les nombreux visiteurs !



Fleurissement de la commune

Le 13 mai, après le dernier saint de glace, l'agent communal, aidé des volontaires du conseil municipal a mis en place les différentes fleurs qui ont ravi nos yeux et nos odorats jusqu'aux gelées.



Juin

Course du criterium Dauphiné

Un passage rapide mais remarquable sur Soleymieux !



Changement de propriétaire pour le commerce de la commune

Marlène et Damien nous reçoivent depuis le 20 juin au commerce Multiservice du Bourg.



Fête de la musique

Un vif succès pour la fête de la musique...
Merci à Marlene et à Damien Le Soleym' de
l'avoir organisée. Excellente ambiance où il
fait bon se retrouver !



Le mardi soir , tous les 15 jours

Le petit marché à ses fidèles !

Le bocal à roulettes, la roulotte à fromages,
Sam'regale ,les saveurs de Betty.... Nous at-
tendent régulièrement !



Juillet

La commune a proposé, à l'occasion de la fête patronale,
un très joli feu d'artifice le dimanche 30 juillet ainsi
qu'un verre de l'amitié au jardin public.

Septembre

Marché des saveurs

1ère édition du marché des saveurs Les soleymiacaises
et soleymiacois ainsi que les habitants des communes
alentours étaient aux rendez-vous sous un soleil de
plomb.



Décembre

Marché de Noël

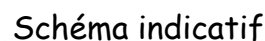
Pour cette année le marché était exceptionnelle-
ment en extérieur sur la place de la fontaine.



Rénovation

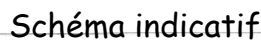
Depuis 2020 le projet de rénovation de la salle des fêtes mûrit au sein du conseil municipal ; le 29 octobre 2021 une réunion publique était organisée afin de connaître les idées des habitants et des associations utilisatrices du bâtiment. Un travail est fait en partenariat avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage « TERRITOIRES» pour avoir un projet à présenter lors de la seconde réunion publique le 24 janvier 2023 . La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Atelier de la Gare.

Agrandissement coté jardin public de la salle des fêtes avec une terrasse et un accès à mobilité réduite , création de deux grandes baies vitrées



Après quelques changements suite au refus de locataires , nous avons dû refaire le plan de la façade avant , avec un coût supplémentaire non-négligeable pour la commune.

Sur la face avant, pas trop de modifications juste une montée d'escalier extérieure pour desservir un appartement, et il n'y aura qu'un seul accès pour la salle des fêtes et la bibliothèque sous le porche existant.



A l'intérieur même du bâtiment, la bibliothèque sera déplacée à la place des salles mis à disposition de la paroisse, une salle de réunion sera créée à la place de l'ancien local technique et le wc public sera déplacé.

Montant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) 18 850€ HT

Montant de la maîtrise d'œuvre (MO) : 60 043€ HT

Projet des travaux : 595 922€ HT

Le projet est lancé. La consultation des entreprises a été faite par l'AMO et l'architecte l'Atelier de la Gare et les entreprises sont retenues pour 10 lots depuis fin octobre.

1ère réunion de chantier le 13 novembre 2023 avec les entreprises.

Niveau financement, nous devrions recevoir des aides de :

- Département,
- L'Etat pour le fonds Verts
- Loire Forez Agglomération
- La Région

Soit environ 34% des travaux.

Un autofinancement de la commune à hauteur de 25% et une ligne de prêt pour 41% des travaux.

Le démarrage des travaux aura lieu courant décembre pour une fin estimée en août 2024. Dès à présent, nous vous prions d'excuser les désagréments occasionnés par les travaux.

Vous comprenez que ce beau projet demande aux membres du conseil un investissement sur tous les fronts : technique, financier et relationnel.

Ci-dessous le projet d'aire de jeux dans le jardin public avec une demande de subvention au niveau du Département et de la Région pour un montant total de 58 974.70€ TTC



Les commissions

Télécommunication

FERMETURE DU RESEAU TELECOM CUIVRE : PREPAREZ-VOUS DES MAINTENANT POUR EVITER UNE COUPURE DE VOS SERVICES INTERNET ET DE TELEPHONIE FIXE AU PLUS TARD LE

Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).



Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce contexte, **Orange** (anciennement dénommé « France Telecom ») a **annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre**, dont il est le propriétaire.

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin de la téléphonie fixe et des services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.). Au contraire, l'ensemble de ces services sont disponibles sur le réseau fibre dont le déploiement s'achève/est achevé sur notre commune. Il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision, si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Le réseau cuivre sera définitivement fermé à SOLEYMIEUX en 2027

La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) aura lieu au plus tard en janvier 2027 sur notre commune.

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre pour éviter une coupure de vos services à cette date.

Qui est concerné ?

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise ;
- que vous ayez seulement un service de téléphonie fixe ou que vous utilisiez d'autres services : Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc.

...

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture.

Comment vont se dérouler les opérations ?

Au plus tard en janvier 2027, tous les accès Internet et/ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur ce réseau cuivre seront définitivement coupés.

Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques) après janvier 2027. Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre. Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver uniquement ce service et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à prendre attention à ces communications. Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

Quels sont les avantages de la fibre ?

- Elle offre des débits plus élevés que ceux disponibles sur le **réseau cuivre**.
- Le **signal est de meilleure qualité** pour une connexion internet optimale
- La fibre permet aussi de connecter de **nombreux appareils simultanément avec pour chacun une connexion fluide et sans coupure**.
- La construction récente du réseau fibre lui garantit une plus grande évolutivité face à l'augmentation des débits et donc une **plus grande pérennité**.
- Et enfin, la fibre offre de **meilleures performances énergétiques** : un passage à la fibre divise par 4 la consommation énergétique de l'accès fixe.



Pour approfondir ce sujet : <https://www.fftelecoms.org/categories/fin-du-cuivre/>

Ecole

Le RPI se situe sur les communes de Soleymieux et St Jean Soleymieux. Les deux sites regroupent 6 classes accueillant 122 élèves de la petite section au CM2.

L'équipe enseignante compte 6 instituteurs titulaires et 2 suppléants.

Une commission école existe au sein de la commune afin de gérer toutes les questions relatives au bon fonctionnement de celle-ci et à la qualité de ses infrastructures. Deux conseillères déléguées aux écoles, Sophie et Manon, sont à votre disposition pour toute demande.

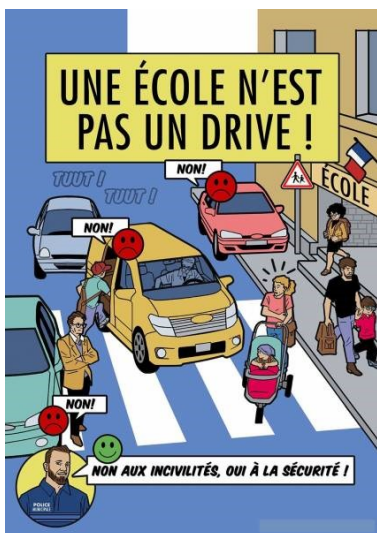


Les travaux autour de l'école ont continué cette année. L'accès au nouveau portail a été entièrement refait. Pour finaliser la réfection de la cour du haut le marquage au sol a été effectué pendant les vacances d'été par l'entreprise BEC MARQUAGE pour un montant de 1 200€



L'entreprise CL BOIS a effectué le changement des poteaux soutenant les deux préaux pour un montant de 2 220€ TTC

Pour finir, le rejointoiement du mur de soutènement ainsi que la reprise de l'escalier menant à la cour du bas a été fait par l'entreprise PERRIN sur la 2eme partie de l'année 2023 pour un montant de 19 454.16€ TTC



Pour la sécurité de tous, merci de ne pas stationner, ni déposer, ni récupérer vos enfants directement devant l'école peu importe l'heure de la journée.

Le parking d'en face est à votre disposition pour cela.

Merci pour votre civisme.



Marché communal

Le petit marché du mardi soir (tous les 15 jours) est toujours en place avec de l'épicerie en vrac, des fromages, des gaufres, des plats à emporter et la vente de poulets rôtis

La 2nd édition du marché aux fleurs a eu lieu cette année malheureusement dans la salle des fêtes suite au mauvais temps. Les enfants ont pu réaliser des décorations sur galet et participer à des ateliers floraux sur les différents stands. Rendez vous en mai 2024 pour la prochaine édition.

La nouveauté de la commission a été le marché des saveurs en septembre, les soleymiacois et soleymiacois ainsi que les habitants des communes alentours étaient aux rendez-vous sous un soleil de plomb.



Les membres du conseil aidés de l'agent communal ont embelli la commune avec quelques plantations courant du mois de mai.

Pour la 3ème année, le marché de Noël a eu lieu le samedi 9 décembre toute la journée et exceptionnellement sur la place du village pour cause de travaux dans notre salle des fêtes. Un peu moins d'exposants mais avec une bonne participation des visiteurs. Participation de la MJC les Fougères pour le vin chaud et chocolat chaud. Cette année possibilité de se restaurer au Soleym'.



Bâtiments communaux

Des investissements cette année...

Vestiaires du foot : remise en état des douches, modification des boutons pressoirs, intervenant Jérôme Cave pour un montant de 4 446.36€ TTC

Salle sous les vestiaires du foot : afin d'anticiper la non-disponibilité de la salle des fêtes pendant les travaux, une réfection de la salle sous les vestiaires a été entreprise : pose de WC, lavabo et évier. Les dalles du plafond ont été changées, rafraîchissement des murs. La création d'une rampe d'accès est prévue, intervenant Jérôme Cave et l'employé communal pour un montant total de 5 547.49€ TTC. Cette salle sera toujours un plus pour Soleymieux quand la salle des fêtes sera à nouveau en fonction.



Local de la joie de vivre : suite aux dégâts provoqués par la chute d'un arbre sur le toit,



réfection de celui-ci, par la maçonnerie Perrin et SMACL pour un montant total de 9 241.01€ TTC. Prise en charge à 81% par notre assurance.

Nous avons aussi fait le changement d'éclairage dans les vestiaires du foot et la salle pour un montant de 993€ TTC par l'entreprise COELHO Jorges.

Quelques travaux aussi pour l'éclairage dans le Soleym' pour un montant de 835€ TTC par l'entreprise COELHO Jorges.

Tout au long de l'année nous effectuons un entretien régulier des bâtiments publics et des appartements propriétés de la commune.

Urbanisme

Pour l'année 2023 nous avons reçu 35 déclarations de travaux / 4 Permis de construire / 1 transfert de permis / 1 permis d'aménager et 20 certificats d'urbanisme pour un montant de 6 244€ que nous devons à LFA pour l'instruction de l'urbanisme. Afin de limiter le coût, nous vous remercions de regrouper au maximum les travaux sur une même demande.

Demandeur	Nature des travaux	Lieu des travaux	Date de la demande	Avis sur le dossier
Commune de Soleymieux	Rénovation et extension de la salle des fêtes	Le bourg	09/02/2023	Favorable 14/09/2023
PERRIN Julien	Changement de destination et agrandissement	Annézieux	21/02/2023	Favorable 04/04/2023
DAURELLE Fabrice	Construction d'un abri pour voiture	Les eyguettes	04/04/2023	Favorable 25/05/2023
CELLIER Thibault	Construction neuve	Le bourg	06/04/2023	Favorable 13/07/2023

Pour la dématérialisation des demandes d'urbanisme :

<https://loireforez.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Le service est ouvert aux particuliers comme aux professionnels de l'urbanisme.

Voirie



Le plus gros poste cette année est l'aménagement devant l'école, pour l'accès à la cour par l'entreprise TREMA TP pour un montant de 34 253.64€ TTC, Loire Forez s'est occupé du réseau d'eau potable.

Reprise et remplacement des caniveaux grilles vers la Montée du Stade ; aux Barges et approfondissement du réseau d'évacuation par l'entreprise TREMA TP pour un montant de 11 981.40€ TTC

Route du Barnaud, reprise de l'ancien caniveau effondré pour un montant de



8 008.20€ TTC par l'entreprise TREMA TP.

Pose de point à temps automatique à Annézieux, rue du pré de l'eau et rebouchage de fissures.

Pose de 5 tonnes d'enrobé à froid pour boucher les divers nids de poule et reprise d'un accotement rue des Chaumes par les élus et l'agent communal.

Rue devant Ste Anne, dérasement et gravillonnage du tronçon par l'agent communal.

Curage de fossés : Environ 1,2 km: par l'entreprise Prat sous la houlette de Loire Forez.

L'employé communal a passé l'épaveuse au printemps et à l'automne sur toute la commune.



Transition énergétique

Comme prévu les 2 grands chantiers de cette année ont été réalisés.

Suppression de la chaudière fioul du bâtiment de l'école, remplacée par une chaudière à pellets pour chauffer l'école et les 4 appartements situés au dessus.

Avec mise en place d'un chauffe-eau électrique dans chaque appartement pour la production d'eau chaude.

Réalisation des travaux par les entreprises CAVE Jérôme, COELHO Jorge et MEUNIER Alexandre pour un montant de 56 806.43€ TTC avec une subvention du SIEL pour la prime chaleur d'avenir pour un montant de 33 600€.

Afin de faciliter la facturation du chauffage de chaque logement, nous avons mis en place un logiciel qui permet à la secrétaire de faire le relevé depuis son bureau sans déranger les locataires.

Pour le bâtiment de la mairie, étant donné la configuration des lieux, la seule solution envisageable a été d'installer une pompe à chaleur de nouvelle génération avec un groupe extérieur.

Cet investissement était devenu indispensable au vu de la vétusté de la chaudière en place, ce qui a permis la suppression de l'odeur de fioul qui empestait les locaux de la mairie ainsi qu'à l'extérieur près de la bouche de ventilation.

Réalisation des travaux par l'entreprise COELHO Jorge et MEUNIER Alexandre pour un montant de 47 296.59€ TTC avec une subvention de l'État au titre de la DETR pour un montant de 7 265.00€ et une prime pour les C2E pour 2 481.60€.

Ces investissements d'un coût important pour la commune nous permettront de faire des économies de fonctionnement sur le long terme.



Pour l'année 2024 en dehors de la rénovation de la salle des fêtes, la commune va installer des panneaux solaires sur le toit de l'école.

Nous avons finalisé l'étude du toit. Maintenant nous attendons le devis d'installation pour une puissance d'environ 15 Kwh en autoconsommation.

La mise en place devrait être réalisée en principe en début d'année 2024.

Les finances

Cette année 2023 a été marquée pour la commune, comme pour nous particuliers, par les augmentations des énergies et des matériaux.

Le coût des énergies que nous avons en partie maîtrisé grâce aux travaux réalisés les années précédentes : installation de LED à l'école et à la mairie, extinction de l'éclairage public, changement des chaudières à l'école et à la mairie pour passer sur des énergies renouvelables, rénovation des vestiaires du foot (économie d'eau). Les travaux de voirie, indispensables à la sécurité au sein de la commune (en particulier à l'école) ont alourdi nos dépenses de fonctionnement.

Au niveau investissement, les changements de chaudières à l'école et à la mairie représentent un peu plus de 99.000 € - nous attendons le versement des subventions (environ 45.000 €). L'économie que nous réaliserons au niveau coût énergie sera substantielle les prochaines années.

Une grande partie du travail « finances/budget » est consacrée au projet de la salle des fêtes, une rénovation plus qu'utile de ce bâtiment : énergétique, commodité... Nous continuons à œuvrer pour obtenir des subventions sans lesquelles il nous serait impossible de le réaliser.

Le centre communal d'action sociale

Le CCAS est présidé par le maire et est composé d'élus et de non élus de la commune. Le CCAS est acteur de la solidarité de proximité, il soutient les personnes en situation de fragilité, accompagne le vieillissement, veille à développer le lien social entre les habitants et à favoriser le vivre ensemble en cultivant la solidarité. Ces missions ont été réalisées à travers différentes actions tout au long de cette année. Nous avons, en décembre 2022, distribué 34 colis et 6 pour les personnes en maison de retraite. Les colis sont composés de produits locaux et permettent de se régaler avant les fêtes. Les membres du CCAS apprécient le moment de la distribution propice à la rencontre et à l'échange.



Le repas des aînés s'est déroulé le samedi 04 mars. Il a réuni 42 personnes ainsi que des élus et l'équipe du CCAS. Toujours sous le signe de la convivialité et du plaisir à se retrouver, nous avons bien mangé, dansé et chanté !!!

La marche organisée conjointement avec le Fil de la Mare a été encore un beau succès. Elle a réuni 354

marcheurs et s'est déroulée le 11 juin. C'est toujours avec envie que l'on découvre ou redécouvre les différents parcours sur notre territoire !!

Le cinéma en plein air prévu le mardi 25 juillet s'est finalement déroulé dans la salle des fêtes car la météo était très capricieuse ce soir là. Le film « Sexygénéraire » a été diffusé.

Vendredi 08 décembre, ce sont les illuminations en direct de Soleymieux ! Retraite aux flambeaux pour les enfants, cacao et vin chaud, sans oublier les papillotes pour patienter avant les fêtes de fin d'année. Ces moments de partage entre petits et grands sont toujours appréciés.

Une nouveauté cette année : l'inter CCAS. Nous nous sommes réunis avec d'autres membres des CCAS de Chenereilles, Gumières, Marols et St Jean Soleymieux pour réfléchir ensemble et envisager de mutualiser certaines de nos actions notamment celles à destination des enfants de nos communes.

Mutualiser nos idées et nos forces va nous permettre de proposer davantage d'animations et surtout toucher un plus grand nombre de participants.

Nous avons donc pu réaliser cette année avec l'Inter-CCAS les activités suivantes :

- Pour les 3 - 6 ans : mercredi 05 juillet à la salle des fêtes de St Jean Soleymieux en partenariat avec la ludothèque de LFA. Différents jeux intérieurs et extérieurs ainsi qu'un château gonflable étaient à disposition et ont pu ravir la soixantaine d'enfants présents sur cette matinée. Cette première action a été une réelle réussite et nous a conforté dans l'idée de faire des choses ensemble.



- Pour les ados de 10 - 14 ans : Poudlard en Forez s'est déroulé à Marols le 31 octobre, en collaboration avec le Pays d'art et d'histoire du Forez. Deux sessions d'1h30 ont permis aux 31 ados présents d'effectuer un jeu de piste grandeur nature mêlant sorcellerie, histoires et aventures et redécouvrir en s'amusant notre territoire.



- Pour les 6 mois - 2 ans, mercredi 13 décembre à Chenereilles a eu lieu un temps de jeux adaptés aux tout-petits en présence de leurs parents ou grands-parents avec l'aide des membres des CCAS transformés en lutins pour se mettre dans l'ambiance de Noël.

Chaque animation a été préparée en inter-CCAS, les lieux d'animations tournent sur les différentes communes et une petite collation est offerte aux participants par les CCAS à tour de rôle.

Ce premier bilan de 2023 est très positif, les animations ont été appréciées par tous et les missions de notre CCAS prennent alors tout leur sens. Nous souhaitons poursuivre cette belle dynamique sur 2024 et nous nous sommes déjà réunis pour penser à la suite. Si vous avez des envies ou idées, n'hésitez pas à nous les transmettre !



De plus, Groupama nous a associé avec d'autres CCAS du territoire afin de participer à un après-midi prévention autour de la sécurité routière le mardi 26 septembre. Une pièce de théâtre et des ateliers ont permis d'illustrer ce thème destiné aux personnes de plus de 65 ans de nos communes.

Toutes ces actions font de Soleymieux une commune vivante, active et solidaire !

Dossier: Cimetière

Le terme de cimetière provient du grec *koimêtêrion* qui signifie dortoir. Aujourd'hui le cimetière désigne l'endroit où, après les cérémonies d'obsèques, sont enterrés les corps des défunts.

Nous l'avons dit, le mot à l'origine du terme cimetière signifie dortoir. Cela s'explique par le fait que dans la croyance chrétienne, le défunt n'est pas réellement mort, il attend seulement sa résurrection. Ce terme est cependant uniquement utilisé par le clergé jusqu'au XV^{ème} siècle. Dans le langage courant, on utilisait le terme *âtre* qui désigne à l'origine "la cour intérieure d'une villa". Les cimetières étant à l'époque attenants aux églises, le terme s'est petit à petit élargi.

Bien avant la christianisation, l'Homme pratiquait le culte de la mort en enterrant ses défunts. Dès la préhistoire, l'inhumation se pratiquait en des lieux symboliques, les principaux individus des tribus, comme les chefs ou les religieux, étaient enterrés dans des édifices particuliers, notamment des nécropoles ou des tumulus. Le plus vieux cimetière a été découvert dans le nord de la Jordanie et daterait de plus de 16 000 ans.

Durant l'Antiquité, les chrétiens sont inhumés à l'extérieur des cités, pour des raisons d'hygiène. Au V^{ème} siècle avant J.-C., l'application de la *Loi des Douze Tables* à Rome prévoit en effet que « *L'homme mort n'est ni enseveli ni brûlé dans la ville* ».

Avec la chute de l'Empire Romain, les nécropoles sont peu à peu abandonnées au profit des cimetières rapatriés au centre des villages, près des lieux de culte. Selon la croyance, la proximité du corps avec l'église déterminait le degré de protection de Dieu.

Par conséquent, les demandes d'enterrement à l'intérieur des églises ou dans les cimetières situés aux abords de l'église étaient nombreuses, bien que réservées dans un premier temps aux évêques, aux abbés et aux prêtres puis, plus tard, aux fidèles.

Au Moyen-Âge, les cimetières sont de grands espaces ouverts, peu à peu délimités par des murs. Au XVIII^{ème} siècle, la présence des morts parmi les vivants est mal tolérée. Les sépultures retournent en périphérie des villes. En 1776, un décret royal interdit définitivement les sépultures au sein des églises. A Paris, par exemple, pour faire face à la promulgation de cette loi et à la fermeture des cimetières de villes, des cimetières sont créés, comme celui du Père Lachaise en 1804.

Depuis la loi du 14 novembre 1881, les cimetières sont des lieux laïcs. Avant cette loi, les non-chrétiens qui n'avaient pas reçu le sacrement de l'extrême-onction n'avaient pas le droit à une sépulture au sein des cimetières. Le cimetière devient laïc et passe donc du ressort de l'église à celui de la commune.

Si les cimetières ne sont plus légalement sacrés, il n'en reste pas moins qu'il s'agit de lieux de repos et de mémoire dans lesquels le recueillement est de mise.

Notre cimetière

Le cimetière appartient à la commune. Le règlement de ce dernier est donc régi par la mairie, et il incombe au propriétaire de la concession l'obligation de conserver cet emplacement en bon état de propreté et d'entretien.

En 2023 ce sont 14 concessions qui ont été reprises (8 en état d'abandon, 6 en concession échues) coût des travaux : 14 658.20€ TTC.



Une dizaine d'autres est en cours d'instruction ; ce travail sur le cimetière est indispensable à une bonne gestion des emplacements disponibles.
Sous le précédent mandat, les champs communs qui avaient été repris.

En 2017 mise en herbe des allées afin d'éviter le ravinement de la terre lors de fortes de pluie ; grâce à une herbe grasse particulière, les allées sont ainsi préservées du mauvais temps et offrent un cheminement aux visiteurs plus sécurisé.

Le conseil municipal a délibéré en 2023 pour l'implantation d'un colombarium - puits du souvenir ; Deux murs de six cases chacun seront installés (il sera possible d'ajouter des cases dans le futur) ; un puits du souvenir sera également créé ; un banc posé afin de se recueillir sereinement pour un montant de 10 321.20€ TTC

Depuis la loi "Sueur" datant de 2008, il est interdit de conserver une urne à domicile. Il est toutefois toléré de conserver l'urne à son domicile le temps d'organiser correctement la destination finale. Il est également interdit de partager les cendres du défunt. La dispersion de cendres dans la nature est autorisée, en revanche elle est strictement interdite dans les voies et espaces publics de tout genre. La notion de "pleine nature" n'a pas réellement de définition juridique, les forêts, la mer, les montagnes peuvent donc être considérées comme des lieux de "pleine nature".



Tarifs d'une concession

15ans : 160€ le m²

30ans: 200€ le m²

Taille possible 2.5m² ou 5m²

Tarifs d'une case de colombarium:

15 ans: 400€

30 ans: 700€

Arrivée à échéance de la concession : la famille a deux ans pour demander son renouvellement ; si la demande n'est pas faite et que le paiement de la redevance n'est pas effectué, la reprise est possible par la commune.

Reprise d'une concession en état d'abandon : Condition de temps : la concession doit avoir au moins 30 ans, la dernière inhumation doit dater d'au moins 10 ans. Condition matérielle : la concession est en état d'abandon.



Enfance

Ecole publique



L'école avait pour fil conducteur de l'année scolaire 2022-2023 le thème du développement durable. Les classes ont plus particulièrement travaillé autour de la biodiversité.

Une intervenante de la LPO est venue à plusieurs reprises dans les classes de maternelle au CE2. Elle a permis aux élèves de découvrir les animaux de nos campagnes et notamment la pie-grièche. Ses visites ont fait émerger l'idée d'accueillir la biodiversité à l'école.

Les élèves ont donc fait appel à un menuisier afin de les aider à construire des nichoirs pour les passereaux, un hôtel à insectes et des abris à chauve-souris au mois de février. Ils ont dans un premier temps visité l'atelier de Jacques Forest à St Romain le Puy. Les classes de CE1-CE2 et de CM1-CM2 ont ensuite consacré une journée au montage des nichoirs et abris mais aussi à la confection de mangeoires et abreuvoirs à oiseaux.



Les CE1-CE2 ont fini l'année quant à eux avec une sortie sur la biodiversité de la haie et de la mare à la réserve de Biterne et une visite de la station d'épuration Eaurizon de St Marcellin en Forez.



Autres projets et sorties

La classe de CE2-CM1 a entretenu une correspondance toute l'année avec une classe de St Marcellin en Forez qui a abouti sur plusieurs rencontres.

En milieu d'année les élèves de la maternelle au CM2 se sont réunis pour fêter le 100^{ème} jour d'école. Ils ont pu le temps d'une demi-journée partager des ateliers sur le nombre 100.





En fin d'année, l'ensemble des élèves du CE2 au CM2 sont partis dans le Vercors. Au menu de ce séjour : sortie trappeur, escalade et tir à l'arc ; mais aussi

soirée astronomie, construction de micro fusées et sensibilisation à la Résistance dans le village de Prélénfrey.

Les classes de CE2-CM1 et de CM1-CM2 ont également participé au projet « Rugby citoyen » et ainsi à plusieurs tournois à Savigneux en avril puis Saint Etienne en juin.

En complément de ces projets, les classes ont pu bénéficier de sorties culturelles au cinéma Cin'étoile à Saint Bonnet le Château, à l'Opéra-Théâtre de St Etienne et au théâtre du Parc à Andrézieux.

Financements et soutiens

Ces diverses activités ont été financées par Loire Forez Agglomération pour certaines (CILDEA, LPO, Natation) et par le Sou des Ecoles (autres activités, ainsi que la plupart des transports, hormis les rencontres rugby financées par le Comité Départemental de rugby de la Loire).



Le voyage scolaire a été financé par le Sou des Ecoles, la Coopérative Scolaire, des subventions des deux municipalités et du Conseil Départemental, ainsi que la participation des familles à hauteur de 60 euros par enfant. L'équipe pédagogique remercie les divers partenaires pour le soutien financier de ces projets. Elle remercie également les mairies de St-Jean-Soleymieux et Soleymieux pour la mise à disposition de leurs équipements : stade, salles des fêtes.



Ecole privée



Une année scolaire 2022-2023 sous le thème des maisons et des cabanes pour l'école privée Sainte Anne de Soleymieux

Comme chaque année, les deux enseignantes, **Jessica** (maternelles-CP) et **Elisabeth** (CE-CM) conduisent leur pédagogie autour d'un thème. Celui de cette année : « Tous sous le même toit ».

La première période (Septembre-Octobre) visait la découverte des maisons du monde (igloos, yourtes...). Un tour du monde a été fait et a permis, lors de la semaine du goût, à notre cantinière **Isabelle**, de faire découvrir des plats typiques de certains pays. Parents et enfants se sont aussi mobilisés pour faire découvrir les coutumes culinaires de leur pays. Les costumes étaient bien sûr de la partie cette semaine là !



La deuxième période (Novembre - Décembre) portait sur la maison des animaux (terriers, ruches...). Elle a donné lieu à une intervention avec **Agnès Avrillon** (Animnature) sur les abeilles : conception de la ruche, différents « métiers des abeilles », dégustation de miel et confection d'une bougie en cire qui a servi ensuite au cadeau de Noël (fabrication d'un bougeoir). Cette période était celle également d'une préparation intense pour monter sur scène à Noël afin de jouer sa pièce de théâtre devant parents et grands

-parents.

La troisième période (Janvier - Février - Mars) mettait l'accent sur les maisons écoresponsables (maisons passives...) et les matériaux de construction, en lien avec les gestes pour préserver la planète (tri, gestes d'économie d'énergie). L'école a participé au mois de Mars au projet national de la « Grande lessive ». Chaque enfant devait apporter des dessins (réalisés par eux ou leur famille) sur le thème imposé « Ma cabane est/et la tienne ». Nous remercions la micro-crèche, les nounous (et regroupement de Margerie) d'avoir participé au projet ! Nous le reconduirons, certainement en lien avec la maison de retraite de St Jean en 2024.



La dernière période (Avril - Mai - Juin) s'est terminée avec le projet de construire sa maison (maquettes, arts plastique) et la classe découverte dans le Vercors. Merci à **Vincent**, papa d'élève et aux établissements Gonon qui nous ont permis d'avoir une cabane en bois (plans réalisés par les CM) dans la cour de récré. Le voyage dans le Vercors (Autrans) était également dans le thème : visite de grotte de Choranche, construction de cabanes dans les bois, réalisation de papier recyclé.



Une année qui a fait place également au cinéma (St Bonnet le Château), à la lecture (bibliothèque municipale de Soleymieux et ses bénévoles) aux événements festifs (kermesse, père-Noël, portes ouvertes, passage du Dauphiné) et à des travaux réalisés par l'OGEC (hall d'entrée).

Relais petite enfance

Parents ou futurs parents, vous recherchez un mode de garde pour vos enfants ou avez besoin d'aide dans vos démarches administratives pour la garde de vos enfants ?

Assistants maternels, vous souhaitez participer à des temps de jeux et d'éveils ou avez besoin de renseignements administratifs ?

N'hésitez pas à prendre contact avec le relais petite enfance le plus proche de chez vous !

Missions :

Les relais petite enfance gérés par Loire Forez Agglo sont des lieux d'information, de rencontres, d'écoute et d'animation à destination des parents employeurs, enfants, assistants maternels et gardes à domicile.

Activités : Aide à la recherche d'un mode de garde : assistant maternel agréé, garde à domicile, structure collective.

Renseignements et conseils sur les démarches administratives concernant la garde d'enfants (contrat de travail, aide financière ...). C'est aussi un lieu de ressources et d'informations.

Activités éducatives et éveil pour les enfants de 0 à 6 ans, sociabilisation des enfants.

7 relais près de chez vous

L'Agglomération compte 7 relais petite enfance situés à Montbrison, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Just Saint-Rambert, Sainte-Agathe-la-Bouteresse, Sury-le-Comtal, ainsi que 2 relais itinérants nord et centre. Nos animateurs vous accueillent au sein du relais dont dépend votre commune.

Plus d'infos : loireforez.fr



Service S&S - 11 janvier 2023

Micro crèche

La micro crèche « La Bercelonnette », gérée par l'ADMR, est un établissement d'accueil de jeunes enfants pouvant accueillir 11 enfants de 2 mois et demi à 6 ans. Notre établissement est ouvert de 7h00 à 18h30 du lundi au vendredi toute l'année à l'exception de 5 semaines de fermeture (Noël, vacances de Pâques, 3 semaines en Août). Comme chaque année à la crèche, nous choisissons un thème, cette année il s'agit « des animaux ». Le décor se peaufine au fil du temps en fonction de ce thème.

Nous proposons diverses activités aux enfants et l'une d'entre elle que nous aimons beaucoup, c'est être à l'extérieur. Nous allons régulièrement (lorsque cela est possible et que la météo le permet) nous promener afin de permettre aux enfants de découvrir la nature et afin de profiter du parc de la « fourmi » et du « city stade », ainsi que du plan d'eau et du jardin public de Soleymieux. Depuis l'année dernière, nous avons mis en place, la communication gestuelle associée à la parole afin que les enfants puissent mieux faire comprendre leurs besoins et leurs émotions, à la fois, à la crèche comme à la maison.

Nous sommes 4 personnes au quotidien, Martine, Sylvie, Sylvie et Kelly (actuellement Delphine remplace l'une de nos Sylvie), avec des diplômes et des expériences différentes, qui fait de nous, une équipe complémentaire.

Chaque mois, nous avons une réunion d'équipe avec notre responsable Agnès pour réfléchir à notre projet pédagogique concernant la qualité d'accueil, ce qui serait possible de mettre en place, l'organisation (du quotidien, de préparation de fête, d'activités...). De même, nous suivons régulièrement des formations ainsi que de l'analyse de la pratique professionnelle pour améliorer notre travail au quotidien et la qualité d'accueil.

La micro crèche est un lieu d'accueil dans le respect du rythme de l'enfant. Nous essayons d'être au plus proche de chacun avec les contraintes de la collectivité. C'est un petit établissement familial où les parents entrent, prennent le temps d'accompagner leur enfant et échangent volontairement avec nous. N'hésitez pas à nous appeler, nous serons ravies de vous renseigner. Au plaisir de vous rencontrer.

Nos coordonnées sont les suivantes :

mc-soleymieux@fede42.admr.org

Micro crèche La Bercelonnette

20 impasse de l'école 42560 Soleymieux

04 77 24 97 01

Associations

Rencontres et loisirs

Cette association existe depuis de nombreuses années et comptait quatre-vingt adhérents. En 2015 ce chiffre passait à soixante pour atteindre 25 en 2023.

Nous nous rencontrons chaque jeudi après-midi où jeux de cartes, jeux de société et pétanque en saison, sont assidument pratiqués. Café, boissons et gâteaux récompensent nos palais !

Quatre repas au cours de l'année sont appréciés par tous les adhérents et autres : au dernier repas proposé, celui des vendanges en octobre, nous étions quarante-deux : Un bon moment convivial dans une bonne ambiance ; deux casse-croustes offerts par le club ont fait le

bonheur des adhérents ; fin décembre aura lieu le repas de Noël pour clôturer l'année.

Afin d'améliorer notre activité, nous aimerions accueillir des personnes désireuses de faire de la marche, en les aidant à créer un groupe au sein de notre association.

Toutes les personnes de plus de 55 ans souhaitant intégrer l'association sont les bienvenues tout au long de l'année, qu'elles soient de Soleymieux ou des communes environnantes.

Pour tout renseignement: 04.77.76.72.33 ou 06.75.82.35.26



MJC les Fougères

Chaque année, la MJC les Fougères met en place de multiples activités, pour les petits et les grands. Depuis 27 ans, les équipes changent, avec toujours le même objectif ...répondre à vos attentes, ainsi qu'à celles de vos enfants, en proposant un large choix d'activités.

Cette année nous sommes 9 bénévoles, une équipe dynamique où règne la bonne humeur, chacune y trouve sa place. Voici une présentation de mon groupe dont je suis très fière car sans elles, la MJC ne pourrait pas fonctionner : Pauline Messagier, Karine Pangaud, Catherine Mondon, Claire Xavier, Claire Morlot, Corine Rechatin, Maud Michalon, Pauline Bonche.

Cette saison nous avons le plaisir de proposer 7 activités pour les enfants à partir de 18 mois avec le Yoga, puis l'éveil Corporel, Styl'Danse, judo, Guitare, Théâtre, Dessin et 14 activités pour les ados/adultes : Gym Matinale, Gym Douce, Pilates, Stretching, Marche Nordique, Qi Gong, Yoga, Sophrologie, Guitare, Chorale, Dessin, Dentelle, Tricot/Broderie, Jeux de Société.

Nous essayons de diversifier nos propositions d'activités, afin que chacun puisse y trouver son bonheur et venir s'épanouir, se divertir auprès de notre MJC.

Comme chaque année, nous allons faire des actions : le 9 décembre nous serons présents sur le Marché de Noël de Soleymieux. Le 8 juin pour la fête de la MJC, dans la salle des fêtes de St Jean Soleymieux afin de pouvoir vous offrir un spectacle de fin d'année concocté par nos adhérents. Nous essayerons de faire d'autres actions, mais pour l'heure, je ne puis vous en dire plus...Une chose est certaine, nous avons toujours besoin de personnes, qui pourraient venir nous aider lors des manifestations, même sans intégrer le groupe MJC, ou étoffer notre équipe.

Au plaisir de vous retrouver

Françoise Suchet Présidente de la MJC les Fougères

Nous sommes à votre écoute, vous pouvez nous envoyer un mail sur l'adresse : mjclesfougères@gmail.com

<https://sites.google.com/view/mjclesfougères>



Sou des Ecoles

Le sou des écoles est une association constituée de parents bénévoles. Elle a pour but d'aider les enseignants à financer leurs projets pédagogiques et subventionne les sorties scolaires: cinéma, musée, voyage...

Le sou des écoles permet de créer du lien entre les enfants et aussi les parents en dehors de cadre scolaire et ce, grâce aux manifestations mises en place tout au long de l'année scolaire.

Suite à l'assemblée générale du 15 septembre 2023, un nouveau bureau a été voté:

Mmes BERT Maryline et PHALIPPON Sandrine : co-présidentes

Mme FERREOL-RAVEL Aurélie: trésorière

Mr GRES Etienne: trésorier adjoint

Mme HEM Bérangère: secrétaire

Mme DUFOUR Vanessa: secrétaire adjointe

Plusieurs événements sont déjà programmés, alors à vos agendas!!

BELOTE samedi 13 janvier

SOIRÉE CARNAVAL vendredi 16 février

RANDONNÉE PÉDESTRE début mars

LOTO dimanche 7 avril

PÉTANQUE samedi 25 mai

KERMESSE vendredi 28 juin

Le sou des écoles proposera plusieurs ventes durant l'année scolaire (pizza, pâte à tartiner...)



Toutes ces manifestations demandent de la préparation, du temps et du dynamisme!!

Le bureau remercie tous les parents qui donnent de leur énergie pour que tout ceci soit réalisable.

Merci également aux Mairies et aux élus de Soleymieux et St-Jean-Soleymieux pour les subventions données.


des Ecoles
de Saint Jean Soleymieux
et Soleymieux

Entente Sportive Haut Forez

Le club l'Entente Sportive Haut Forez vient de fêter ses 20 ans, le 20 juin dernier au stade du Gachet. Le club est soutenu par les communes de Boisset St Priest, Chenereilles, Lavieu, Margerie Chantagret, Marols, St Jean Soleymieux et Soleymieux et nous bénéficions de quatre stades.

Le club poursuit son accueil des jeunes filles et garçons, au sein d'équipes mixtes, dès l'âge de 5 ans et jusqu'à l'âge de 13 ans. Il compte également 6 équipes adultes 2 féminines et 4 masculines



La saison 2022 - 2023 a vu l'équipe féminine à 11 terminer la saison avec le titre de championne du district de la Loire pour la plus grande satisfaction du club et plus particulièrement des entraîneurs Alexy Faure, Fred Vial et Bruno Brossier. La saison 2023-2024 se déroulera au niveau régional, avec le renfort de Mathieu Ortel chez les encadrants.

Les effectifs sont maintenus autour des 200 licenciés et les bénévoles sont toujours présents, voire plus nombreux. Il est toujours possible d'intégrer les effectifs en cours d'année ou de venir faire un test lors des séances d'entraînement. Nous avons fait plusieurs réunions avec les communes pour la création d'un terrain synthétique mais malheureusement le projet est classé sans suite par manque de financement.



Les U11 et U13 ont fait le déplacement en Ardèche pour le tournoi de foot de Vallon pont d'Arc, un super week-end pour les Renards.

Le club participera cette année encore à la démarche « octobre rose » par le biais d'un relais pédestre de Marols à Boisset St Priest en passant par les quatre stades.



Le Club organisera aussi des manifestations sur l'année 2024, soirée des Critériums, concours de coinche, pétanque Si vous aimez le football, que vous partagez l'état d'esprit du club, venez rencontrer les membres du club le jour de l'**Assemblée générale qui aura lieu le 29 juin 2024 à 9 heures** à la salle des fêtes du Gachet sur Boisset St Priest.

Président : Serge VRAY 06 76 95 96 35
Vice-présidente : Alexandra MARKOVIC
Vice-président : Thomas STEF
Secrétaire : Annick POYET
Secrétaire Adjointe : Elodie PORTAFAIX
Trésorière : Florence MAURIN
Trésorier Adjoint : Brice DUPUIS

Bibliothèque



Elle n'est pas très grande mais remplit bien sa mission d'accès à la culture à travers les livres, cd et dvd que vous pouvez emprunter sur tout le réseau Copernic de Loire Forez.

Une équipe de bénévoles qui ne demande qu'à s'étoffer en assure les permanences les :

mardis de 10h à 12h

vendredis de 16h30 à 18h30

ainsi que les accueils scolaires et de la micro crèche.

Avec les futurs travaux de la salle des fêtes elle va être agrandie et transformée pour un meilleur accueil. C'est un lieu ouvert à tous et toutes de tous âges.

Venez pour une simple visite, une inscription gratuite, ou pour rejoindre l'équipe de bénévoles, vous serez toujours bien accueilli(e)s.

Contactez nous par mail : biblio.soleymieux@gmail.com

« Une bibliothèque c'est un des plus beaux paysages du monde »

Jacques Sternberg

La Truite de Soleymieux

Bilan d'une saison difficile

Le 11 mars, jour de l'ouverture, il n'était pas possible de mettre sa ligne à l'eau tellement la Mare était en furie. Dans la nuit, il était en effet tombé 60 mm d'eau sur les hauteurs.

La suite de la saison a été marquée par une sécheresse aussi sévère que l'an dernier et une canicule qui a dangereusement fait monter la température de l'eau.

Des conditions très défavorables pour les salmonidés et la vie aquatique en général.



Nos pêcheurs nous sont restés fidèles puisque nous avons conservé nos effectifs (nous avons vendu 57 cartes)

Notre fête de la pêche à l'étang Chaut les 15 et 16 avril a attiré énormément de monde, le concours a été une belle réussite.

Il y a eu une pêche électrique début août à Gumières et une autre à Molley le 22 septembre qui a réuni une vingtaine de personnes dans la bonne humeur.

Le casse-croûte a été apprécié, notre AAPPMA mériterait aussi de se dénommer La Truite de L'Amitié.

Les inventaires dans la rivière ne sont plus ce qu'ils étaient il y a quelques années d'où l'idée du petit poème qui suit.

Vous pouvez nous joindre à l'adresse suivante :

latruite.soleymieux@outlook.fr

Ode à La MARE

Dans la vallée de la Mare, où l'eau jadis chantait,
La truite dansait, agile, dans son monde secret.
Mais le vent a soufflé, les saisons ont changé,
Le climat, en furie, a tout bouleversé.

Les glaciers fondent, les rivières s'assèchent,
Le réchauffement global, notre avenir fléchit.
La truite, jadis reine de ces eaux claires,
Lutte pour survivre, dans l'adversité amère.

Ses nageoires fragiles, autrefois si fortes,
Luttent contre les courants, dans une danse à la mort.
Les eaux réchauffées la priveront de sa vie,
Si nous ne prenons pas soin de la Terre, c'est ainsi.

Chaque goutte d'eau, chaque souffle de l'air,
Est précieux à présent, il est temps de réagir.
Pour préserver la truite, et toutes les créatures,
Protégeons la nature, faisons preuve de démesure.

Réduisons nos émissions, préservons nos rivières,
Donnons à la truite une chance de prospérer.
Sauvons la Mare, et par-delà, la planète,
Afin que les générations futures puissent être à la fête.

Le changement climatique est un défi que nous devons affronter,
Pour que la truite et la nature puissent perdurer.
Unis dans notre effort, main dans la main
Nous pouvons restaurer ce monde, un poème divin.



NMSB



Cette année, l'association NMSB -Non Mais Sans Blague- a été reprise par une équipe presque entièrement renouvelée afin de poursuivre les manifestations organisées les années précédentes, et de continuer à animer le village !

Composée actuellement de 15 membres réunis en collégiale, l'association s'est jusqu'à présent concentrée sur les deux principaux événements : la chasse aux œufs et la fête patronale.

Au printemps a donc eu lieu la Chasse aux œufs de Pâques, animation gratuite organisée dans le jardin public, qui a été une réussite avec la participation de plus de 50 enfants !

La Fête Patronale a quant à elle repris sur 3 jours le dernier week-end de juillet, comme le veut la tradition, avec la présence de nombreux forains, et a été couronnée de retours très positifs.

Après un démarrage timide sous la pluie pour le concert du samedi soir, le bal des classards a commencé à réchauffer l'ambiance.

Puis, le lendemain, c'est Titi Bonini qui a animé un bourguignon musical très réussi, avec plus de 250 repas vendus. Les jeux des classards ainsi

que le Bal Color ont également été très appréciés des plus petits...et des plus grands ! Enfin, le lundi, le concours de pétanque du Comité des Fêtes a laissé place à la traditionnelle omelette des classards, suivie d'un karaoké endiablé !

Un beau succès pour la nouvelle équipe, qui tient à souligner la bonne entente avec les forains, ainsi qu'avec tous les différents acteurs de la commune, mais aussi l'aide de la mairie et des associations du coin, notamment les Copains de Saint Jean et les Pompiers, sans qui l'organisation de ces manifestations aurait été bien plus compliquée.

L'association compte bien renouveler ces succès en 2024, et aussi proposer de nouveaux événements au fur et à mesure, toujours dans le même but : permettre à tous les habitants de notre belle commune de se réunir pour partager de bons moments ensemble. Alors de la part de toute l'équipe, à très bientôt !



Animaux

Chats



Un couple de chats peut faire jusqu'à 12 chatons la première année, au bout de 4 ans c'est plus de 20 000 chats qui sont nés, posant une question d'hygiène publique.

Depuis quelques temps la commune fait face à une problématique sanitaire : La prolifération des chats. Soit par abandon (découverte d'une portée de chatons lâchement abandonnée dans les bois), soit par insouciance, les chats errants se multiplient sur notre commune pouvant parfois créer des nuisances pour certains habitants de la commune et posant une question de salubrité.

Aussi, dans le cadre de sa mission de maintien de la salubrité publique, la **municipalité va entreprendre une campagne de piégeage et de stérilisation des chats errants non identifiés**. En effet, si un animal n'est pas identifié, il est considéré comme n'appartenant à personne et la municipalité a le droit de faire ce qui est nécessaire. Afin d'éviter l'euthanasie systématique, les associations de protection animale ont mis en place des conventions permettant

aux communes en partenariat avec ces associations de piéger, stériliser et relâcher l'animal sur le lieu où il a été trouvé.

Ajoutons à cette campagne, l'investissement par la commune dans un appareil permettant l'identification des animaux trouvés morts ou vivants afin que l'on puisse retrouver le propriétaire. Dans le cas où un animal serait retrouvé décédé et non identifié, la commune le conservera au maximum 15 jours avant de procéder à son enfouissement, et une annonce sera publiée sur les réseaux afin de permettre à un éventuel propriétaire de retrouver son animal.

L'identification des animaux de compagnie, **une obligation légale** qui les protège

L'identification d'un animal de compagnie est le seul moyen qui permette de faire un lien officiel entre l'animal et son propriétaire. Elle suivra l'animal tout au long de sa vie. Il est donc primordial de veiller à actualiser les informations sur le fichier national.

L'identification peut être réalisée selon deux méthodes par des professionnels habilités :

- par un tatouage de lettres et de chiffres sur la peau de la face interne du pavillon de l'oreille ou à l'intérieur de la cuisse ;
- par une puce électronique de la taille d'un grain de riz, injectée sous la peau. Le code, composé de 15 chiffres, pourra être lu grâce à un lecteur spécial et permettra l'identification de l'animal.

Quelle que soit la méthode, le principe est d'attribuer un numéro unique à chaque animal et de l'enregistrer dans un fichier national avec les coordonnées du propriétaire.

Chiens

Une réglementation particulière encadre les chiens dits « dangereux ». Elle implique pour leurs maîtres des obligations à connaître et des précautions à prendre. Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en 2 catégories en fonction de leurs caractéristiques morphologiques (article L211-12 du Code rural et de la pêche maritime).

Le permis de détention

Depuis le 1er janvier 2010, tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention. La délivrance de ce document à un détenteur de chien catégorisé par la mairie de sa commune de résidence est soumise à 3 conditions :

posséder une attestation d'aptitude : pour ce faire, il est nécessaire d'avoir suivi une formation de 7 heures portant sur l'éducation et le comportement canin ainsi que sur la prévention des accidents. Cette formation doit être délivrée par un formateur agréé. Pour obtenir la liste des formateurs habilités à dispenser la formation, se renseigner auprès de la DD(CS) PP du département ;

- un chien de catégorie 1 ou 2 doit avoir réalisé une évaluation comportementale par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale entre 8 mois et 1 an d'âge. Si le chien est âgé de moins de 8 mois, il sera délivré un permis de détention provisoire au propriétaire ;
- posséder les documents justificatifs de l'identification du chien, de sa vaccination contre la rage, le certificat vétérinaire de stérilisation (uniquement pour les chiens de catégorie 1) ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile du détenteur.

Il est important de prendre en considération que si ces obligations ne sont pas respectées, les peines encourues peuvent être importantes jusqu'au retrait du chien.

Soyons respectueux des autres

« Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe. »

Conseil municipal des jeunes

CMJ de Soleymieux



Depuis plus d'un an maintenant, le conseil municipal des jeunes s'est engagé dans la vie de notre commune, pour y apporter des idées, des nouvelles animations et représenter la jeunesse soleymiaoise.

Depuis septembre 2022, nous avons organisé des ateliers de décoration de Noël.

Dernièrement nous avons fait l'achat de 13 nichoirs pour



les oiseaux pour un montant de 426.60€ TTC, nous les avons installés sur plusieurs hameaux de la commune avec l'aide de l'agent technique de la commune, et plus récemment, l'après-midi intergénérationnelle où nous avons eu une vingtaine de participants.

Nous participons aussi aux cérémonies du 8 mai et 11

novembre.

Pour l'année 2024, nous regorgeons d'idées et nous ne manquons pas de vous les partager !

Le CMJ vous souhaite une très bonne et heureuse année 2024.

Après midi intergénérationnelle

Le 9 mars 2024

Salle sous les vestiaires du Foot

Dés 14h00



Divers

La Gyromitre



Nous avons considéré qu'il était important de présenter ce sujet car nous savons que c'est un champignon qui pousse sur notre territoire et qui peut encore être consommé par certain d'entre vous.

Le Dr BARALE qui a travaillé de nombreuses années au cabinet médical est moteur dans la sensibilisation sur ce champignon.

Une conférence organisée par le groupement mycologique et botanique de Feurs a eu lieu le 30 septembre 2023, portant sur la maladie de Charcot (sclérose latérale amyotrophique) la consommation de gyromitres (fausses morilles), par le Dr E. LA-GRANGE neurologue au CHU de Grenoble.



Ce travail par de la constatation entre 1990 et 2018 de 14 cas de sclérose latérale amyotrophique chez des personnes, sans lien de parenté dans le village de Montchavin (La Plagne).

Après 10ans d'enquête par une équipe du centre de compétence des maladies neuro musculaires rares et des cas de sclérose latérale amyotrophique de Grenoble, et l'intervention du professeur Spencer, toxicologue à l'université de l'Oregon (Etat Unis) qui a déjà enquêté sur une situation similaire sur l'île de Guam, le coupable a été identifié:

- un champignon gyromitre esculenta dont la toxine est l'hydrazine. (il y a des usines notamment dans l'industrie chimique, pour les peintures acryliques, pour faire des piles, pour le rôle d'accélérateur pour les fusées). Champignon interdit à la vente depuis le décret d'octobre 1991 de Madame CRESSON, première Ministre.

Paroisse Sainte-Claire-Sainte Thérèse -en-Forez

Et notre commune fait partie de cette communauté...

Une communauté est un ensemble de personnes solidaires qui partagent un bien commun. Elle se manifeste donc par une façon de vivre ensemble, de partager des moments de convivialité, dans les joies et dans les peines. Mais pour qu'une communauté rayonne, elle doit être joyeuse, fraternelle et attentive à tous. c'est le but de notre communauté paroissiale !

LA JOIE ! Adieu tristesse et morosité. La joie est un art de vivre que nous voulons cultiver pour rendre compte de l'espérance qui est en nous.

LA FRATERNITÉ ! Elle ajoute une dimension familiale à notre communauté paroissiale. Elle nous entraîne plus loin.

L'ATTENTION À TOUS ! Nous voulons aller davantage les uns vers les autres et porter ensemble une attention particulière à ceux qui sont isolés.

ENSEMBLE POUR DÉCOUVRIR JÉSUS, c'est aussi le but de notre communauté paroissiale ! Au travers de temps de rencontres, de marches, de jeux, de prières. **ENSEMBLE DANS LES ETAPES IMPORTANTES DE LA VIE** par les sacrements (baptême, confirmation, mariage, sacrement des malades), mais aussi l'accompagnement des familles en deuil, la visite des malades, les funérailles. **ENSEMBLE POUR GRANDIR DANS LA FOI**, tout au long de notre vie (éveil à la Foi - jusqu'à 7 ans -, caté -enfants du CE2 au CM2-, aumônerie pour les plus grands, parcours Alpha, Mardi de la foi, pèlerinage paroissial en Normandie du 15 au 21 avril 2024... et autres temps forts ponctuels pour les adultes) et aussi dans la vie quotidienne avec les temps de prières, de partage d'évangile, les fraternités locales...

7 messes ont également lieu sur la paroisse chaque weekend :

- le samedi à Champdieu (18h30) et sur un autre clocher par roulement et chaque deuxième samedi du mois à Savigneux (18h30) pour les personnes malentendantes.
- le dimanche au monastère (8h), à Saint-Romain-le-Puy (9h), à Soleymieux, Lérigneux et Notre-Dame (10h30).

L'accueil paroissial est assuré du lundi au samedi (hors vacances scolaires) de 9h à 12h à la cure Notre-Dame (6 rue Loÿs Papon à Montbrison), puis, à partir de janvier, à la Maison Saint-Joseph (41 rue du Faubourg de la Croix à Montbrison).

Les horaires de messes sont affichés à l'église (avec les contacts utiles), dans les « Échos »

PAROISSE
SAINTE-CLAIRE - SAINTE-THÉRÈSE EN FOREZ

28 COMMUNES
31 CLOCHERS
UN SEUL CŒUR !

UNE COMMUNAUTÉ JOYEUSE, FRATERNELLE ET ATTENTIVE À CHACUN.
ENSEMBLE POUR DÉCOUVRIR L'AMOUR DE JÉSUS-CHRIST ET GRANDIR DANS LA FOI.

Le Soleym'



Après notre reprise du Bar Tabac Epicerie situé au coeur du village de Soleymieux, nous sommes plus que ravis de retrouver les habitants de la commune qui répondent présents aux services que nous proposons : bar, tabac, épicerie, FDJ, épicerie Casino, dépôt de pain, timbres, gaz, paiement de proximité etc...

Nous développons également quelques activités supplémentaires :

une rôtissoire pour les poulets et jambonneaux rôtis, des soirées à thème : concert, karaoke...des produits locaux au niveau de l'épicerie..

Horaires du Soleym'

Lundi	6h30 - 19h30
Mardi	6h30 - 19h30
Mercredi	6h30 - 19h30
Jeudi	6h30 - 19h30
Vendredi	6h30 - 19h30
Samedi	7h00 - 21h00
Dimanche	7h00 - 12h30

**Recette: Bûche spéculoos chocolat****ingrédients**

2 oeufs
120g de beurre
2 paquets de spéculoos environ 500g
200g de pâte de spéculoos
1 tasse de café froid
70g de chocolat noir pâtissier
50g de sucre
1 pincée de sel

**Ingrédients pour le glaçage**

100g de beurre
200g de chocolat pâtissier
1 fond de café, très peu

Faire la recette la veille

Faites fondre le chocolat en morceaux avec le beurre, séparez les blancs d'œufs des jaunes.

Montez les blancs en neige avec la pointe de sel

Mélangez les jaunes avec le sucre et incorporez le mélange beurre chocolat puis incorporez délicatement les blancs en neige à l'aide d'une spatule.

Mettez la mousse 1h au frais

Beurrez le moule ou mettez un film plastique

trempez au fur et à mesure les spéculoos dans le café froid pour en déposer une couche dans le fond du moule.

Déposez sur chaque biscuit de la mousse au chocolat noir.

couvrez une 2eme couche de biscuits trempés dans le café puis étalez ensuite une couche de pâte à spéculoos (vous pouvez préalablement chauffer la pâte pour la rendre un peu liquide). Recommencez l'opération jusqu'à épuisement des ingrédients.

Mettez au frais toute la nuit

Terminez la recette le lendemain .

Préparez le glaçage en faisant fondre ensemble tous les ingrédients

Démoulez la bûche et nappez-la du glaçage

Remettez au frais jusqu'au moment de servir.



Loire Forez Agglomération

Déchets

M'équiper d'un composteur

A partir du 1er janvier 2024, les biodéchets ne doivent plus être déposés dans le sac des ordures ménagères... Loire Forez Agglo vous accompagne sur ce chemin du tri et de la réduction des déchets.

Nous vous accompagnons pour composter vos déchets de la cuisine et du jardin. Participez à une séance d'informations et achetez un composteur à tarif préférentiel. Nous répondons à toutes vos questions sur le compostage et la réduction des déchets de manière générale.

Pour bénéficier de ce dispositif :

- Vous devez résider dans l'une de nos 87 communes.
- Vous inscrire obligatoirement à l'une des séances proposées sur le site web de l'Agglo.

Accédez au calendrier des séances directement sur <https://www.loireforez.fr/services-au-quotidien/dechets/compostage/>



Pour tout achat à l'issue d'une séance, vous munir des documents demandés (pièce d'identité et justificatif de domicile récent). Possibilité de paiement par chèque ou carte bancaire.

Quels composteurs individuels ?

Des composteurs en bois d'une capacité de 400 L sont proposés ainsi qu'un bio-seau. Celui-ci permet de stocker les déchets alimentaires dans votre cuisine avant de les apporter au composteur. Vous pourrez aussi acquérir un « brass compost » : cet outil vous permettra d'aérer votre compost et de faciliter sa dégradation.

Composteur + bioseau offert : 25 € Kit complet (composteur, bioseau, brass compost) : 35 €
Tarifs subventionnés à 65% par l'Agglo.

Le compostage « partagé », c'est possible aussi !

Vous n'avez pas la place pour un composteur individuel ? Pourquoi ne pas installer un composteur partagé dans votre quartier, au pied de votre immeuble ou dans votre établissement ? L'Agglo vous accompagne pour cette démarche : fourniture du matériel, formation et accompagnement pendant 3 ans.

En route vers la tarification incitative

Les différents services liés à la gestion de nos déchets ont un coût, principalement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), prélevée sur la taxe foncière des propriétaires.

Nous nous dirigeons progressivement vers une tarification incitative pour la gestion des déchets, avec une part variable en fonction de la production de déchets non valorisables (bac gris). Cela doit nous permettre de réduire la quantité de déchets, d'être plus vertueux sur le plan environnemental et de maîtriser les coûts du service (déchèteries fixes et mobiles, collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, transfert, traitement) qui ne cesseront d'augmenter.

Depuis 2022, nous travaillons de pair avec toutes les communes du territoire sur ce sujet complexe. Le conseil communautaire de septembre 2022 a acté la mise en place d'une tarification incitative, la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) en janvier 2026.

En 2024, nous vous distribuerons de nouveaux bacs gris, munis de puces, et nous adapterons les points d'apports volontaires avec carte d'accès pour les riverains. En 2025, une phase « à blanc » permettra de compter et de tester le matériel avant la mise en place effective en 2026.

Contrôleur terrain du service déchets référent sur notre commune

Monsieur GIRODON Guy



Ci-dessous nos trois autres contrôleurs terrain qui peuvent être amenés à remplacer Monsieur GIRODON sur notre commune afin d'assurer la continuité de service

Monsieur FAYET Jean-Charles



Monsieur VACHERON Dominique



Monsieur BUFFELARD Stéphane



Lingettes : stop au tout à l'égout !

L'Agglo assure les missions de collecte, de transfert et de traitement des eaux usées, de l'usager jusqu'au retour en milieu naturel. Nous œuvrons quotidiennement à l'amélioration des performances des 168 stations d'épuration et des 2 000 km de réseaux dont nous avons la gestion, et veillons à la qualité des eaux rejetées en rivière.

Ici commence la rivière...

Bien que couramment appelés « tout à l'égout », les canalisations ne sont pas destinées à tout recevoir ! Leur bon fonctionnement garantit la protection du milieu naturel, il est donc important de ne pas jeter dans les toilettes, les évier ou les grilles d'eaux pluviales :

- **Les objets solides** (cotons tiges, lingettes, protections hygiéniques, mégots, sacs plastiques...) : à jeter dans une poubelle noire.
- **Les huiles et matières grasses** : à emmener en déchèterie, les graisses à la poubelle.
- **Les produits toxiques** (peintures, solvants, médicaments, engrais...) : à emmener en déchèterie afin qu'ils soient traités.

La préservation de nos rivières est l'affaire de tous et commence à la maison !



Etat Civil 2023

Naissances



SULTAN MONDON Marlon Lenny	Route du plan d'eau	16/01/2023
GRANGER Félix Marius	Annézieux	28/02/2023
CLEMENSON Emile Marius	Route du plan d'eau	21/05/2023
CHAUX Anton	La Cruzille	03/06/2023
FAURE Lola	Fontamalar	23/06/2023
BOUTTE David Christian Maël	Le bourg	28/07/2023

Mariages

LAURENT Lucas et GAUDARD Angélique	Les Eyguettes	09/09/2023
BOULKROUNE Chamseddine et BENOIT Fabienne	Le bourg	07/10/2023



Décès



VIAL Jeannine Epouse RIGAUD		21/12/2022
SURIEUX Léon		18/02/2023
VIAL Aline Epouse RIGAUD	Le bourg	17/04/2023
MOLINA Isabelle Epouse DE COSAS	Le bourg	27/05/2023
VAUX Simone		30/07/2023
MONDON Eliane Epouse DAMAS		24/08/2023
MONDON Joannès	Annézieux	05/11/2023

Information

Pour les nouveaux arrivants sur la commune merci de vous faire connaître en mairie par un simple mail avec la composition de votre foyer, et si vous souhaitez être inscrit sur les listes électorales c'est à vous de faire la démarche c'est pas automatique .